

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 juillet 2024 à 20h30

Commune déléguée de VIRE

28. Signature d'un manifeste d'engagement – Lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport

Philippe MALLÉON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Un enfant sur sept est victime de violence dans le sport en France » a indiqué madame Amélie Oudéa Castéra ministre des sports en juillet dernier lors de la 4^e convention sur les violences dans le sport.

Face à cette situation alarmante les autorités ont engagé des actions visant à :

- Sécuriser les pratiques par la généralisation du contrôle des antécédents judiciaires dans le milieu du sport, la montée en puissance des services départementaux chargés de traiter les signalements sur la saisine systématique de la cellule Signal-Sports et la systématisation de la prise de mesures administratives d'interdiction d'exercer
- Former les encadrants par une obligation de formation aux violences sexuelles et sexistes dans le sport par la loi du 2 mars 2022 qui modifie l'article L 211-7 du code du sport.
- Informer les pratiquants via le réseau du mouvement olympique (CROS et CDOS) et les fédérations sportives par la mise en place de temps d'information et de sensibilisation des publics dans les territoires.

Au niveau local (+ de 3000 licenciés dont 55% de – de 18 ans), la collectivité en lien avec le CDOS, la jeunesse et sport et l'association l'étape a organisé en 2022 un théâtre forum destiné aux lycéens et associations sportives. Si nous avons pu compter sur une forte participation des lycées, il n'en a pas été de même pour les clubs de sports locaux. Depuis des formations visant à lutter contre les violences dans le sport ont été proposées aux associations (l'USMV et l'AFV en ont bénéficié) menées par l'association l'Etape au cours de l'année 2023.

Cependant, cela ne représente que peu de bénévoles ou d'éducateurs.

C'est pourquoi considérant que c'est un enjeu important pour que la pratique sportive se déroule sereinement sur le territoire, la collectivité a l'intention signer le manifeste d'engagement de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport.

Cette démarche vise à inciter les clubs à suivre ces engagements, à mettre en place des temps d'information pour le public et des formations pour les éducateurs et bénévoles. L'objectif est bien d'éviter les situations à risque, de sensibiliser les plus jeunes pour faire face aux comportements douteux et de porter à la connaissance de tous les numéros d'urgence.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070828-DE

Délibération n°2024/07/08/28 du 8 juillet 2024 à 20h30

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 10/07/2024



Le manifeste engage la collectivité dans cette démarche vertueuse non seulement à travers les associations sportives locales mais également pour son personnel. En effet, le service des sports ou le service éducation (jeunesse, centre social) proposent des animations pour un public de jeunes enfants. Il faut aussi sensibiliser le personnel communal aux bonnes pratiques pour protéger les plus jeunes.

Le manifeste, joint à la délibération, est composé de 2 parties :

- Partie 1 : les engagements qui sont de fait réalisés par la signature du manifeste
- Partie 2 : des actions complémentaires qui seront à définir avec les acteurs locaux du sport et les services de la collectivité.

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant l'avis favorable de la réunion de majorité du 22 janvier 2024,

Considérant l'avis favorable de la commission sport et vie associative du 13 juin 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 27 juin 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer ce document,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	8
Vote Pour	43	8
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance


Dimitri RENAULT
Signé le 09/07/2024
✓ Signé et certifié par yousign

La Maire de VIRE NORMANDIE,


Nicole DESMOTTES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070828-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024
Publication : 10/07/2024

Delibération n°2024/07/08/28 du 8 juillet 2024 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que la présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 08

Nombre de membres absents : 02

Le 8 juillet 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 juillet 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 juillet 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles		<input checked="" type="checkbox"/>		LAURENT Françoise
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		COIGNARD Cindy
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick		<input checked="" type="checkbox"/>		DROULLON Joël
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176_20240708_D2024070828_DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024
Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/28 du 8 juillet 2024 à 20h30

LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		OLLIVIER Valérie
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		DESMOTTES Nicole
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis		<input checked="" type="checkbox"/>		
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070828-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024
Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/28 du 8 juillet 2024 à 20h30



Délibération n°28 du
08/07/2024 – Signature d'un
manifeste d'engagement –
Lutte contre les violences
sexistes et sexuelles dans le
sport – Annexe

MANIFESTE D'ENGAGEMENT

**LUTTE CONTRE LES VIOLENCES
SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE SPORT**

#TousConcernésEnNormandie

" Ma collectivité choisit son camp
et s'engage contre les violences sexistes et sexuelles "

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070828



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 10/07/2024

CROS
NORMANDIE

CDOS
CALVADOS

CDOS
EURE

CDOS
MANCHE

CDOS
ORNE

CDOS
SEINE
MARITIME

Le maire de Vire Normandie informe que la présent
acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans
un délai de deux mois à compter de sa notification ou
publication.

#TousConcernésEnNormandie

Nous, acteurs du sport en Normandie, souhaitons nous engager pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport au sein de notre région.

Nous, acteurs du sport en Normandie, souhaitons apporter tout notre soutien aux pratiquantes et pratiquants pour que la parole se libère et que tout soit mis en oeuvre pour prévenir ces violences : formation, information, accompagnement et soutien aux associations et collectivités qui participent à cette prévention.

Nous, acteurs du sport en Normandie, nous engageons à tout mettre en oeuvre pour faire cesser ces violences dans l'ensemble de nos disciplines, à travers la liste des engagements ci-jointe.

Notre soutien à ce manifeste est concret et se traduit par cette signature.

Ainsi, nous prenons dès aujourd'hui des engagements opérationnels détaillés ci-après.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070828-DE

Accusé certifié exécutoire

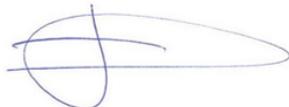
Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 10/07/2024

Le maire de Vire Normandie informe que la présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Signatures du manifeste

Le Président du Comité Régional Olympique et Sportif Normandie



Nicolas MARAIS

Le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif du Calvados



Patrick OSOUF

Le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Eure



François DESHAYES

Le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Manche



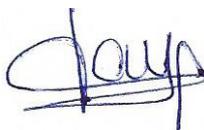
Alain THIEBOT

Le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Orne



Stéphane CORVÉE

Le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Seine-Maritime



Alain GOUPY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070828-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 10/07/2024

Le maire de Vire Normandie informe que la présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE SPORT

NOS ENGAGEMENTS

La collectivité _____

s'engage à :

- ✓ Désigner une **personne chargée de ce sujet** au sein de la collectivité, qui veille à la mise en place d'actions d'information, de prévention, de formation.
- ✓ Pour cette personne, suivre à minima **1 temps d'information et de sensibilisation** par an (et au plus tard dans les six mois après la signature du manifeste) pour mieux comprendre ce phénomène afin d'agir, orienter, guider et signaler.
- ✓ Participer à une réunion annuelle de **bilan des engagements réalisés**, mise en place par le mouvement sportif et l'Etat.
- ✓ **Relayer l'information au sein de la collectivité en interne** auprès des élus, agents territoriaux ... et leur proposer des **formations continues** sur cette thématique.
- ✓ **Relayer la politique régionale de prévention des violences sexistes et sexuelles dans le sport**, et plus spécifiquement le manifeste d'engagement, auprès des associations du territoire et impulser la mise en place d'actions.
- ✓ **Afficher le numéro 119** (Numéro enfance en danger) **dans toutes les infrastructures sportives** (affichage obligatoire dans tous les établissements recevant des mineurs).
- ✓ S'assurer, lorsque la collectivité est employeuse, de la **validité de la carte professionnelle des ETAPS**, pour apporter son concours à la **démarche d'honorabilité des encadrants**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070828-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 10/07/2024

Le maire de Vire Normandie informe que la présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Les actions complémentaires

En complément, la collectivité s'engage à développer des actions complémentaires (cocher les engagements prévus par votre structure) :

- S'inscrire dans une **démarche active de « signalement »**, par la sensibilisation ou formation des agents territoriaux (éducateurs ou éducatrices sportives, gardiens ou gardiennes de gymnase...) à la procédure de signalement ou par la mise en place d'une boîte aux lettres dédiée à la libération de la parole par l'écriture ou tout autre outil.
- S'engager à une **communication respectueuse** sur le site internet de la collectivité et sur ses réseaux sociaux, en publiant des contenus (textes, hashtags, visuels, sons, vidéos...) qui ne dénie pas les droits et libertés fondamentales des autres individus, mais également en modérant rapidement et de manière appropriée des contenus déposés par des tiers sur la page ou sur les réseaux sociaux de la collectivité.
- Accompagner financièrement et / ou techniquement les structures sportives** souhaitant développer une politique de prévention contre les violences ou de reconstruction par la pratique d'activités physiques pour des victimes de violence.
- Afficher l'engagement de la collectivité**, sur cette thématique, **pendant l'organisation de temps forts** (soirée de valorisation des sportifs, création d'un espace dédié lors du forum des associations...), détaillez les événements envisagés :
- Organiser **un temps de sensibilisation lors d'événements ou stages sportifs** organisés par la collectivité, à destination de sportifs, notamment les plus jeunes.
- Faire appel à des sportifs ou sportives de haut-niveau et/ou professionnels** pour d'éventuelles campagnes de communication.
- Evoquer avec les agents territoriaux, lors de l'entretien annuel obligatoire ou lors de réunions de service, les pistes pouvant être développées **pour améliorer les actions de lutte contre les violences sexistes et sexuelles**.
- Faire appel à des **volontaires en Service Civique** pour accompagner la collectivité dans le développement d'actions de prévention.

La collectivité souhaite ajouter les engagements suivants :

**Signature de Monsieur ou Madame le représentant de la Collectivité :
Date et lieu**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070828-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 10/07/2024

La signature du manifeste engage la collectivité pour la durée du mandat du signataire.

**Vous venez de signer le manifeste d'engagement
contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport.
Félicitations à vous et à votre collectivité !**

Signer ce manifeste vous donne accès à des sensibilisations et formations, à des outils pédagogiques, à l'utilisation d'une charte graphique, à la consultation d'une plateforme de ressources, ...

Afin d'officialiser votre signature dans le cadre de la politique régionale et être inscrit dans le réseau, nous vous invitons :

→ Soit à signer sous format numérique (à prioriser) via le lien : <https://urlz.fr/oG89>

ou via le QR code suivant :



→ Soit à transmettre une copie de votre document par courrier au CROS Normandie,
1 rue Masson, 76 350 OISSEL, et de renseigner les éléments suivants :

Nom de la collectivité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Type de collectivité (Mairie / EPCI / Conseil Départemental / Conseil Régional) :

Prénom et Nom de l' élu responsable de la collectivité :

Prénom et Nom de l' élu en charge de cette thématique :

Courriel de l' élu en charge de cette thématique :

Prénom et Nom du référent «Violences» de la collectivité :

Courriel du référent «Violences» de la collectivité :

Téléphone portable du référent «Violences» de la collectivité :

Nombre d'associations sportives sur votre territoire :

Vous souhaitez être accompagné dans la mise en place d'un plan d'actions dans votre collectivité, n'hésitez pas à contacter les personnes suivantes :

NORMANDIE :

- CROS : Pierre DEHAEN - 02 35 67 50 50 - pierredehaen@franceolympique.com
- CROS : Aurore JARRY - 02 31 29 13 82 - aureorejarry@franceolympique.com
- DRAJES : Anne-Laure PICOT - 02 32 08 88 49 - anne-laure.picot@ac-normandie.fr

CALVADOS :

- CDOS : Quentin BROGGI - 02 31 85 46 15 - calvados@franceolympique.com
- SDJES : Christophe LESAGE - 06 77 51 92 28 - christophe.lesage@ac-normandie.fr

EURE :

- CDOS : Isabelle BACHELET - 06 87 32 25 17 - cdos27.bachelet.i@gmail.com
- SDJES : Alexandre DUPIRE - 06 16 03 34 63 - alexandre.dupire@ac-normandie.fr

MANCHE :

- CDOS : Thibaud CONDETTE - 02 33 57 67 97 - thibaudcondette@franceolympique.com
- SDJES : Jonathan BIDAULT - 02 50 28 71 43- jonathan.bidault@ac-normandie.fr

ORNE :

- CDOS : Clément HERMENIER - 02 33 80 27 63 - orne@franceolympique.com
- SDJES : Pierre LEMAITRE - 06 24 30 68 20 - pierre.lemaitre@ac-normandie.fr

SEINE-MARITIME :

- CDOS : Sacha HAUGUEL - 06 75 19 45 32 - sachahauguel@franceolympique.com
- SDJES : Céline POTTIER - 02 32 08 97 42 - celine.pottier@ac-normandie.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070828-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 10/07/2024 à 10:02:14
Publication : 10/07/2024

ENSEMBLE, NOUS POUVONS FAIRE BOUGER LES CHOSES !

Le maire de Vire Normandie informe que la présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.